




Informations de base	
<p><b>2006/0219(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification</p> <p>Abrogation <a href="#">2010/0212(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">JURI</span> Affaires juridiques		WALLIS Diana (ALDE)	12/06/2006
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Agriculture et pêche	2952	2009-06-22	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Service juridique		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0667 	Résumé
29/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
30/01/2007	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
02/03/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0048/2007</a>	
19/06/2007	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0243/2007</a>	Résumé
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
22/06/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2009	Signature de l'acte final		
30/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0219(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation <a href="#">2010/0212(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/42479

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0048/2007</a>	02/03/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0243/2007</a>	19/06/2007	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		<a href="#">03681/2008/LEX</a>	13/07/2009	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">COM(2006)0667</a> 	08/11/2006	<a href="#">Résumé</a>
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0413/2007</a>	14/03/2007	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final

## **Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification**

2006/0219(COD) - 13/07/2009 - Acte final

OBJECTIF: codification de la directive 74/152/CEE relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/60/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

CONTENU : la présente directive vise à codifier la directive 74/152/CEE du Conseil du 4 mars 1974 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/08/2009.

APPLICATION : à partir du 01/01/2010.

## **Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification**

2006/0219(COD) - 19/06/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Diana **WALLIS** (ADLE, UK), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier la directive sur la vitesse maximale et plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

## **Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification**

2006/0219(COD) - 08/11/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la législation relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 74/152/CEE du Conseil du 4 mars 1974 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.